

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 2 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 27 Mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 35

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, AUDIN, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOUÏ, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, THUROTTE, DUCHEMIN, METRAU, DUFOUR-MALLE, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, HOCHART, FEDDAL, MESSAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 3/2 : FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (Commissions à caractère réglementaire) : Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Conformément à la loi n° 93-122 du 29 Janvier 1993 relative à la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, les délégations de service public des personnes morales de droit public sont soumises par l'autorité délégante à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes.

Il est précisé que l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de toutes délégations de service public local.

Elle statue au vu d'un rapport présenté par la commission d'ouverture des plis qui est appelée Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Elle est désignée selon les mêmes modalités que la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres titulaires et suppléants de la commission chargés d'ouvrir les plis sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec l'application de la règle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Celle-ci est composée pour une commune de 3 500 habitants et plus :

- par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président ;
- par cinq membres de l'Assemblée délibérante élus par le Conseil.

L'Assemblée est invitée à désigner ses cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour siéger à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

.../...

L'Assemblée a décidé de procéder au vote à bulletin secret.

A l'appel des candidatures, trois listes sont déposées, à savoir :

- liste « *Fiers d'être Denaisiens* » : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.
- liste « *Nous sommes Denain* » : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.
- liste « *Un nouveau souffle pour Denain* » : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

En présence de Monsieur SCHUTZ, secrétaire de séance, de Madame BOUILLEZ et de Madame MESSAOUI, assesseurs, les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers appelés à voter :	35
- Nombre de votants :	35
- Bulletins blancs :	0
- Bulletins nuls :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	35
- Nombre de sièges à pourvoir :	5
- Quotient :	7

■ **Première répartition au quotient électoral :**

- Liste « *Fiers d'être Denaisiens* » : 29 VOIX/7 soit **4 sièges**.
- Liste « *Nous sommes Denain* » : 4 VOIX/7 soit **0 siège**.
- Liste « *Un nouveau souffle pour Denain* » : 2 VOIX/7 soit **0 siège**.

■ **Deuxième répartition au plus fort reste :**

- Liste « *Fiers d'être Denaisiens* » : $29 - (4 \times 7) = 1$
- Liste « *Nous sommes Denain* » : $4 - (0 \times 7) = 4$
- Liste « *Un nouveau souffle pour Denain* » : $2 - (0 \times 7) = 2$

■ **Obtiennent donc :**

- Liste « *Fiers d'être Denaisiens* » : **4 sièges**.
- Liste « *Nous sommes Denain* » : **1 siège**.
- Liste « *Un nouveau souffle pour Denain* » : **0 siège**.

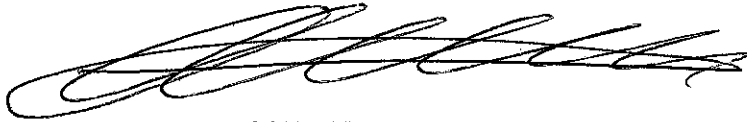
Sont donc élus titulaires :

- Monsieur Akim DERGHAL (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Madame Christiane BIREMBAUT (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Monsieur Gérard DAUMERIE (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Madame Ludivine ZEGGAR (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Monsieur Joshua HOCHART (*Liste « Nous sommes Denain »*)

Sont donc élus suppléants :

- Madame Yamina MOHAMED (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Monsieur Christian DELOBE (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Madame Valérie CARTA (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Monsieur Jean-François ESPALIEU (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Monsieur Frédéric BRAILLY (*Liste « Nous sommes Denain »*)

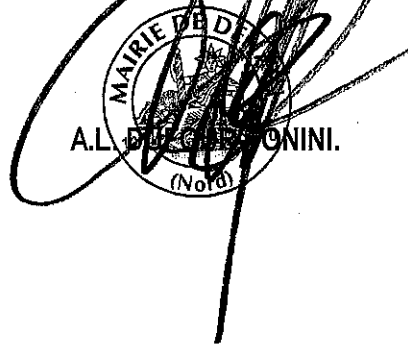
Le Secrétaire de séance,



W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme

Le Maire,



MAIRIE DE DENAIN
A.L. DE GERONIMI
(N° 10)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....